



COMPTE-RENDU SOMMAIRE du

Conseil Communautaire du 17 mars 2022 à 20h15 à la salle des fêtes Georges Taiclet à
Ronchamp

Nombre délégués titulaires	:	30
Ont pris part aux délibérations	:	25 et 23 pour les points n°2/3/4
Date de convocation	:	11/03/2022

Présents titulaires :

1. Stéphane COLLILIEUX (Champagney)
2. Marie-Claire FAIVRE (Champagney)
3. Christine HOTTINGER (Champagney)
4. Alain IPPONICH (Champagney)
5. Michel JACOBBERGER (Champagney)
6. Roger KIFFER (Champagney)
7. Frédérique LUPFER (Champagney)
8. Béatrice PY (Champagney)
9. Thierry SEGUIN (Champagney)
10. Gilles GROSJEAN (Clairegoutte)
11. Patrick CARDOT (Echavanne)
12. François BRESSON (Frahier-et-Chatebier)
13. Karine FRANCOIS (Frahier-et-Chatebier)
14. Eric BOILLETOT (Plancher-Bas)
15. Michel BORDENET (Plancher-Bas)
16. Daniel MEUNIER (Plancher-les-Mines)
17. Cécile AUBRY (Ronchamp)
18. Benoit CORNU (Ronchamp)
19. Roland DURUPT (Ronchamp)
20. Pierric TARIN (Ronchamp)

Délégués absents ayant donné pouvoirs :

1. Jean MARCONOT à Benoît CORNU
2. Maryse GARNICHET à Karine FRANCOIS
3. Luc SENGLER à Eric BOILLETOT
4. Michel GALMICHE à Daniel MEUNIER
5. Sophie DUMONTEIL à Roland DURUPT

Absents :

1. Vincent SCHIESSEL
2. Marie-Josèphe RABBE
3. Patricia REINGPACH
4. Christophe DEVILLERS
5. Marie-Paule NIGGLI

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry SEGUIN et Madame Carole VERDOT, agent de la CCRC.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 février 2022

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 10 février 2022.

DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

2. Approbation des comptes de gestion des différents budgets 2021

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, a présenté et proposé au Conseil Communautaire :

- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Base de Plein Air,
- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Chaufferie,
- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Ordures Ménagères,
- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Péri et Extra Scolaire,
- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Zone d'Activités,

- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe SPANC,
- l'approbation du compte de gestion 2021 du budget général.

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité les comptes de gestion des différents budgets 2021 dont l'exécution budgétaire a été présentée en séance.

Base de Plein Air - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

SPANC - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Général - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

3. Approbation des comptes administratifs des différents budgets 2021

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, a présenté et proposé au Conseil Communautaire :

- l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Base de Plein Air,
- l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Chaufferie,
- l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Ordures Ménagères,
- l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Péri et Extra Scolaire,
- l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe Zone d'Activités,
- l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe SPANC,
- l'approbation du compte administratif 2021 du budget général.

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité les comptes administratifs des différents budgets 2021 dont le résumé a été présenté en séance.

Base de Plein Air - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Chaufferie - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

SPANC - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Général - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

4. Affectation des résultats des différents budgets 2021

Monsieur Stéphane COLLILIEUX, Premier Vice-Président, a présenté et proposé au Conseil Communautaire :

- que l'excédent cumulé 2021 de la section Exploitation du budget annexe Chaufferie s'élevant à 3 811,12 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe Chaufferie 2022,
- que l'excédent cumulé 2021 de la section Exploitation du budget annexe Ordures Ménagères s'élevant à 32 193,70 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe Ordures Ménagères 2022,
- que l'excédent cumulé 2021 de la section Investissement du budget annexe Péri et Extra Scolaire s'élevant à 12 874,34 € soit affecté au 001 en recettes d'investissement au budget annexe Péri et Extra Scolaire 2022, cet excédent étant à minorer d'un solde négatif de crédits de report s'élevant à 5 500 €,
- que l'excédent cumulé 2021 de la section Fonctionnement du budget annexe Zone d'Activités s'élevant à 1 756 712,38 € soit affecté au 002 en recettes de fonctionnement au budget annexe Zone d'Activités 2022,

- que le déficit cumulé 2021 de la section Investissement du budget Zone d'Activités s'élevant à 2 061 061,26 € soit affecté au 001 en dépenses d'investissement au budget annexe Zone d'Activités 2022,
- que l'excédent cumulé 2021 de la section Exploitation du budget SPANC s'élevant à 2 400,16 € soit affecté au 002 en recettes d'exploitation au budget annexe SPANC 2022,
- que l'excédent cumulé 2021 de la section Fonctionnement du budget général s'élevant à 515 801,61 € soit affecté au 1068 en recettes d'investissement au budget général 2022,
- que le déficit cumulé 2021 de la section Investissement du budget général s'élevant à 526 304,99 € soit affecté au 001 en dépenses d'investissement au budget général 2022, ce déficit étant à minorer d'un solde positif de crédits de report s'élevant à 265 500 €.

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité l'affectation des résultats 2021 des différents budgets citée en séance.

Chaufferie - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Ordures Ménagères - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Péri et Extra Scolaire - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Zone d'Activités - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

SPANC - DECISION par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

Général - DECISION par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (MM. Gilles GROSJEAN et Luc SENGLER) sur 23 VOTANTS

5. Présentation du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire la procédure de contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont arrivée à son terme par la notification le 12 février 2022 du Rapport d'Observations Définitives de la part de la Chambre Régionale des Comptes, qui clôture ce contrôle ouvert le 7 février 2020.

Le courrier du 4 février 2020 notifiant l'ouverture du contrôle accompagné de la description des différentes étapes a été transmis avec le rapport du Président. La période d'instruction s'est traduite par l'émission de quatre questionnaires denses et plusieurs rencontres au siège de la collectivité, et s'est terminée le 27 juillet 2021 par un entretien de fin de contrôle avec le Président en exercice et son prédécesseur, au cours duquel ont été évoquées oralement et de manière synthétique les observations émises par la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes. Un Rapport d'Observations Provisoires a ensuite été notifié le 7 octobre 2021, auquel la collectivité a, sous un délai de deux mois, apporté des précisions qui ont toutes été prises en compte pour la rédaction d'un premier Rapport d'Observations Définitives notifié le 28 décembre 2021. Une réponse à ce rapport a ensuite été faite par la collectivité sous un délai d'un mois et se trouve annexée au Rapport d'Observations Définitives figurant en pièce jointe, accompagné de son courrier de notification.

Ce Rapport d'Observations Définitives comporte une synthèse, des constats et des recommandations. A compter de sa réception, il doit être communiqué au Conseil Communautaire pour débat lors de sa plus proche réunion. Il revêt un caractère confidentiel jusqu'à cette date.

Ce point n'étant pas soumis au vote, le conseil communautaire a débattu du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui a été fourni en amont.

6. Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire l'obligation de réalisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires, renforcée avec la mise en place de la loi NOTRe. Dans ce cadre il a été présenté sous forme de rapport les différentes orientations budgétaires permettant d'éclairer le vote des budgets primitifs 2022 lors de la prochaine séance.

Ce point n'étant pas soumis au vote, le conseil communautaire a acté le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 présenté en séance.

7. Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat

Le Conseil Communautaire, réuni le 16 janvier 2014 et le 26 septembre 2017, a délibéré en faveur de la mise en place d'un plan local de l'habitat en partenariat avec l'ANAH et le Département de la Haute-Saône, délégataire des aides à la pierre, visant à

promouvoir un parc immobilier économe en énergie et dans l'objectif du développement durable, à développer une offre de logement à loyer maîtrisé pour le locataire et sécurisée pour le propriétaire, et à promouvoir l'attractivité des communes. Une demande d'aide relevant de ces catégories et instruites par le cabinet SOLIHA a été soumise au bureau de la Communauté de Communes.

- une aide façade d'un montant de 750€ pour un ménage de Champagny concernant des travaux d'isolation de façades pour un total de 8248€.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'attribution de l'aide présentée en séance.

DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

8. Approbation du nouveau règlement intérieur des Assemblées de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les dispositions des articles L.2121-8, L.2121-9, L.2121-22 et L.2121-27-1 du même code relatives au fonctionnement des conseils municipaux sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale. Il convient donc de remettre à jour le règlement intérieur des Assemblées de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dont le contenu a été débattu lors de plusieurs réunions de bureau depuis le renouvellement de 2020, et finalisé lors des réunions de bureau du 2 février et du 9 mars 2022.

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité le nouveau règlement intérieur des Assemblées de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont qui a été fourni en pièce jointe.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION (M. Luc SENGLER) sur 25 VOTANTS

9. Actualisation des tarifs des prestations relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Président a rappelé au Conseil Communautaire la délibération du 10 février 2022 approuvant le choix d'un nouveau prestataire pour la mission obligatoire de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. Il a rappelé également la formule de révision annuelle des prix des marchés à bons de commande concernant les autres prestations optionnelles du SPANC que sont les études de sol et de définition de filière, ainsi que les prestations d'entretien des installations. Les différents tarifs ont été transmis en amont.

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité l'actualisation des différents tarifs qui a été présentée en séance.

DECISION par 24 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Luc SENGLER), 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

10. Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise

Monsieur le Président a informé le Conseil Communautaire du projet d'extension de la société Sequin Moreau Ronchamp, qui avait repris en 2018 les activités de la scierie Cenci pour y implanter progressivement une activité de tonnellerie et de merranderie propre à ce groupe d'envergure mondiale. Cette entreprise prévoit l'aménagement de nouvelles lignes de production pour un budget total de 1 200 000 € H.T., nécessitant la création d'un nouvel atelier d'une surface de 1 600 m² pour un montant prévisionnel de 620 000 € H.T., avec la création d'une vingtaine d'emplois et l'augmentation de la capacité de production de 4 à 12 m³/jour. Cette opération est éligible aux aides à l'immobilier d'entreprise dans le cadre du régime Covid. Les différentes aides mobilisables seront plafonnées à 18 600 € de la part de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, 31 000 € de la part du Département de la Haute-Saône et 100 000 € de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une aide de 18 600 € à la société Sequin Moreau pour la réalisation de son projet immobilier, et a autorisé Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

La séance est levée à 22 heures 24 minutes.